



REGLEMENT

Challenge **AMBITION'ELLES**

L'ambition d'entreprendre au féminin

1 – OBJET

Le « Challenge **AMBITION'ELLES** : *l'ambition d'entreprendre au féminin* » est organisé à l'initiative de l'Association ACTION'ELLES pour ses adhérentes* afin de :

- promouvoir l'esprit d'entreprendre de ses adhérentes
- les encourager dans le développement de leurs activités
- mettre en avant leurs talents et leurs initiatives
- favoriser le réseautage entre elles

2 – CONDITIONS D'EGIBILITE DES CANDIDATES

Ce concours s'adresse à toute femme, porteuse de projet ou chef d'entreprise, adhérente* à ACTION'ELLES remplissant les conditions suivantes :

Pour les porteuses de projet / chefs d'entreprise :

Etre majeure

Présenter un projet ou avoir créé une entreprise dirigée en droit et en fait par une ou plusieurs femmes adhérentes d'ACTION'ELLES, quel que soit son statut juridique.

En cas d'entreprise constituée sous forme de société, la candidate devra :

Détenir personnellement plus de la moitié du capital social

Détenir au moins 1/3 du capital si elle a la qualité de dirigeante d'entreprise

En cas d'entreprise constituée sous forme de société par plusieurs femmes, les candidates devront :

Détenir ensemble plus de la moitié du capital de la société si une ou plusieurs d'entre elles ont la qualité de dirigeante(s)

Seul le prix « Osez » est ouvert à la candidature de non adhérentes au réseau ACTION'ELLES.

Les organisateurs du concours ne peuvent être candidats.

Chaque candidate ne peut présenter qu'un seul dossier.

* adhérente à jour de leur cotisation ACTION'ELLES, sauf pour le prix « Osez » qui est ouvert à toute femme créatrice adhérente ou non au réseau ACTION'ELLES.

3 – CATEGORIES DU CONCOURS « Challenge AMBITION'ELLES »

Le concours est ouvert aux adhérentes* du réseau ACTION'ELLES s'inscrivant dans l'une des catégories :

« **PRIX AMBITION D'AVENIR** »* - *Porteuse de Projet ou Chef d'Entreprise depuis moins de 2 ans* - Récompense une créatrice dans les premières phases de formalisation ou de démarrage de son projet, présentant une idée originale et prometteuse ;

« **PRIX AMBITION JEUNE ESPOIR** »* - *Porteuse de Projet ou Chef d'Entreprise de moins de 30 ans* - Récompense la motivation, la détermination et l'investissement d'une jeune créatrice ;

« **PRIX AMBITION DE CROISSANCE** »* - *Chef d'Entreprise depuis plus de 2 ans* - Récompense une dirigeante confirmée dont l'entreprise présente un fort potentiel de croissance ;

« **PRIX OSEZ !** »** - *Chef d'Entreprise depuis plus de 2 ans* - Récompense une dirigeante confirmée qui ose investir des secteurs d'activité peu féminisés / hors des sentiers battus.

Un « **PRIX COUP DE COEUR DU PUBLIC** »** sera désigné par les adhérentes de l'association.

4 – CRITERES DE SELECTION

- Ambition du projet et de la candidate
- Originalité, réalisme et viabilité du projet
- Clarté, originalité et qualité de la présentation du dossier de candidature
- Parcours et profil entrepreneurial de la candidate

5 – CANDIDATURES

Chaque candidate devra renvoyer son dossier dûment complété avec toutes les pièces jointes exigées par email à

asso@actionelles.fr
le 26 Octobre 2014 au plus tard

Les dossiers incomplets ou parvenant après cette date ne seront plus admis.

Chaque candidate ne peut présenter qu'un seul dossier.

Aucun dossier ne sera restitué aux candidates.

*catégories ouvertes uniquement aux adhérentes ACTION'ELLES

**catégorie ouverte à toute femme, adhérente ou non au réseau ACTION'ELLES

6 – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures devront impérativement comporter les éléments suivants :

- Le dossier de candidature, fourni par les organisateurs du concours, **entièrement complété**, (ce dossier sera étudié lors de la présélection des douze dossiers).
- Les bilans des 3 dernières années pour les « **Prix Ambition de Croissance** » et « **Prix Osez !** »
- Le Business Plan et / ou bilan des deux dernières années pour les « **Prix Ambition d’Avenir** » et « **Prix Ambition Jeune Espoir** »
- Une vidéo originale de présentation de l’entreprise/projet d’une minute (cette vidéo sera publiée en ligne, soumise au vote des adhérentes et permettra ainsi de désigner le « **Prix Coup de Cœur du Public** »).
- Le présent règlement, obligatoirement daté et signé.

7 – DEROULEMENT DE LA SELECTION

26 octobre 2014	Date limite d’envoi des <u>dossiers complets</u> par email à asso@actionelles.fr
fin octobre 2014	- Présélection par le Jury de trois dossiers par catégorie (soit 12 au total) à partir du dossier de candidature fourni par les organisateurs - Mise en ligne sur le site internet d’ACTION’ELLES des présentations originales des douze dossiers présélectionnés - Vote en ligne des adhérentes pour désigner « Prix Coup de Cœur du Public » parmi les douze dossiers présélectionnés
4 novembre 2014	Remise des prix « Ambition d’Avenir », « Ambition Jeune Espoir », « Ambition de Croissance » et « Osez ! » désignés par le Jury et du « Prix Coup de Coeur du Public » lors du Forum <i>Femmes, osez tout entreprendre</i>

Les résultats sont tenus confidentiels jusqu’à la remise des prix. Chaque candidate sera préalablement prévenue personnellement. Le nom des lauréates sera communiqué dans le cadre de la communication de l’événement.

Lors de la remise des prix, les finalistes seront éventuellement amenées à présenter oralement leur projet/entreprise et à répondre aux questions du public.

8 - LES PRIX (*valeur totale approximative : + de 30 000€*)

Pour chacune des quatre lauréates désignées par le Jury :

- une interview publiée sur le site www.actionelles.org, une campagne de e-mailing ainsi qu'un an d'adhésion à l'association offerts par **ACTION'ELLES**
- un brief juridique et stratégique de 2 heures pour les entrepreneures de moins de 2 ans, ou un forfait de 8 heures d'assistance juridique pour les chefs d'entreprise de plus de 2 ans offerts par le cabinet **AKLEA**
- une invitation pour une soirée prestigieuse offerte par **ALLIANZ**
- logiciels de comptabilité/facturation offert par **CIEL**
- un bon d'achat de 1000€ HT à valoir sur l'ensemble des prestations proposées par **INNER VISION GROUP** (création de site web, design graphique... etc.)
- une formation « les 100 premiers de mon entreprise » (pour les porteuses de projet) ou une optimisation fiscale et comptable (pour les chefs d'entreprise) offerts par **LA MAISON DE L'ENTREPRENEUR**
- des produits de beauté offerts par **NUHANCIAM**
- un abonnement illimité de référencement de votre site internet + un système de création d'e-mailings offerts par **OPTIMIZ.ME**
- une séance photo « Portraits Business » offert par **P COMME**
- un accès durant 2 mois à « l'accélérateur de croissance » + un bilan et un accompagnement par les seniors experts et les parrains de **PLC** sur la même période offert par **PARRAINER LA CROISSANCE**

Pour le « Prix Coup de Cœur du Public »

- un panier « made by Action'elles » comprenant des produits offerts par les **membres du réseau ACTION'ELLES**.

9 – ENGAGEMENT DES CANDIDATES

Chaque candidate s'engage à :

- Garantir sur l'honneur la véracité des informations fournies. Tout dossier portant des indications erronées sera éliminé
- Déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle
- Accepter le présent règlement et à ne pas contester les conditions d'organisation du concours ni ses résultats
- Participer à la remise des prix, si elle est lauréate ou à s'y faire représenter
- Accepter le prix sous sa forme attribuée qu'il soit en numéraire ou en nature

En cas d'absence de la lauréate ou de son représentant à la remise des prix, celle-ci ne pourra prétendre à aucun prix.

Les participantes au **Challenge AMBITION'ELLES** autorisent les organisateurs à utiliser leurs images et les informations caractéristiques de leurs activités entrepreneuriales.

Pour les besoins du concours uniquement elles renoncent à revendiquer tout droit à l'image.

10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participantes à ce concours s'engagent à accepter entièrement et sans réserve le présent règlement.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité ne soit engagée. Les candidates s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les candidatures des participantes à ce concours ainsi que les délibérations des différents jurys sont confidentielles.

Les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par la candidate.

Les personnes dont le contenu des dossiers est porté à leur connaissance sont tenues au secret professionnel.

A, Le

Signature obligatoire de la candidate avec la mention « lu et approuvé » :